

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie – UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Med Ali ELAOUANI CHERIF (ECC) et Ahmed BELAIFA (MTBF) .

#### BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009  
(en Milliers de Dinars)

		31/12/2009	31/12/2008
<b><u>ACTIF</u></b>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	43 916	97 046
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	368 317	153 360
Créances sur la clientèle	3	1 164 634	1 247 762
Portefeuille-titre commercial	4	10 141	9 130
Portefeuille d'investissement	5	104 429	98 633
Valeurs immobilisées	6	52 895	52 949
Autres actifs	7	26 203	32 823
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 770 535</b>	<b>1 691 703</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers <sup>(1)</sup>	8	92 235	103 907
Dépôts et avoirs de la clientèle <sup>(1)</sup>	9	1 398 269	1 298 708
Emprunts et Ressources spéciales	10	34 939	44 070
Autres passifs	11	57 654	69 409
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 583 097</b>	<b>1 516 094</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital		50 000	50 000
Réserves		114 244	100 696
Autres capitaux propres		669	763
Résultats reportés		2	2
Résultat de l'exercice		22 523	24 148
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	12	<b>187 438</b>	<b>175 609</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 770 535</b>	<b>1 691 703</b>

<sup>(1)</sup> Les soldes de 2008 ont été retraités pour les besoins de comparabilité des états financiers. Cf. notes 8 et 9.

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(en Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
<b><i>PASSIFS EVENTUELS</i></b>			
Cautions, avals et autres garanties données	13	356 341	287 518
Crédits documentaires	14	353 401	173 770
<b>TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>709 742</b>	<b>461 288</b>
<b><i>ENGAGEMENTS DONNES</i></b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	352 250	262 412
Engagements sur titres (Participations non libérées)	16	435	19
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>352 685</b>	<b>262 431</b>
<b><i>ENGAGEMENTS REÇUS</i></b>			
Garanties reçues	17	839 652	803 961
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>839 652</b>	<b>803 961</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
 PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2009  
 (en Milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
<b><i>Produits d'exploitation bancaire</i></b>			
Intérêts et revenus assimilés	19	87 718	99 653
Commissions	20	28 349	25 798
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	6 973	7 654
Revenus du portefeuille d'investissement	22	6 635	7 587
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>129 675</b>	<b>140 692</b>
<b><i>Charges d'exploitation bancaire</i></b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	23	35 087	46 010
Commissions encourues		2 035	1 525
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>37 122</b>	<b>47 535</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>92 553</b>	<b>93 157</b>
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(1 932)	(2 491)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	44	(41)
Autres produits d'exploitation		2 242	1 902
Frais de personnel		(38 000)	(34 439)
Charges générales d'exploitation	26	(17 950)	(17 968)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(8 216)	(7 549)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>28 741</b>	<b>32 571</b>
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	62	23
Impôts sur les sociétés	28	(6 280)	(8 446)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>22 523</b>	<b>24 148</b>
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>22 523</b>	<b>24 148</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (DT)</b>			
	29	<b>2,252</b>	<b>2,415</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2009

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		122 512	133 651
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(36 921)	(44 605)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(13 087)	(17 289)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers <sup>(2)</sup>		2 051	84
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		78 487	(171 674)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle <sup>(2)</sup>		109 674	214 482
Titres de placement / Titres de transaction		(1 020)	4 173
Sommes versées au personnel et aux crédateurs divers		(65 175)	(44 747)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		11 286	(979)
Impôts sur les sociétés		(9 870)	(5 045)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>197 937</b>	<b>68 051</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 228	7 408
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(5 345)	7 790
Acquisitions cessions sur immobilisations		(8 162)	(10 661)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(7 279)</b>	<b>4 537</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission / Remboursement d'emprunts		(9 000)	(13 500)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(9 053)	(7 333)
Dividendes versés		(10 536)	(12 002)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement</b>		<b>(28 589)</b>	<b>(32 835)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		162 069	39 753
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice <sup>(2)</sup>		104 878	65 125
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>30</b>	<b>266 947</b>	<b>104 878</b>

<sup>(2)</sup> Les soldes de 2008 ont été retraités pour les besoins de comparabilité des états financiers. Cf. note 30.

***NOTES AUX ETATS FINANCIERS***

## ***1. Présentation de la Banque***

***L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie*** est une société anonyme au capital de 50.000.000 dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 10.000.000 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>QUANTITE</b>	<b>POURCENTAGE</b>
BNP PARIBAS BDDI Participation	5 000 000	50,00%
Famille BEN SEDRINE	763 471	7,64%
GROUPE TAMARZISTE	1 089 664	10,90%
GROUPE BOURICHA	471 589	4,72%
GROUPE SELLAMI	645 465	6,45%
MED RACHED CHEBIL	108 135	1,08%
ALI FEKIH	115 000	1,15%
Héritiers BOUADJA	93 145	0,93%
GROUPE RIAHI	646 000	6,46%
Groupe Saad hadj KHELIFA	227 417	2,27%
PERSONNES MORALES	110 620	1,11%
PERSONNES PHYSIQUES	701 884	7,02%
PERSONNES PHYSIQUES non résidentes	19 369	0,19%
ACTIONS NON DEPOSEES	8 241	0,08%
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 000</b>	<b>100%</b>

## ***2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers***

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

## ***3. Méthodes comptables appliquées***

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

#### ***Comptabilisation des engagements hors bilan***

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

#### ***Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle***

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### ***Classification des engagements***

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

##### **(i) Les actifs courants (Classe 0)**

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

##### **(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)**

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

##### **(iii) Les engagements incertains (Classe 2)**

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

##### **(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)**

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours.

***Provisions sur les engagements***

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

***Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle***

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement**

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

### **3.3. Comptabilisation du portefeuille - titres et des revenus y afférents**

#### ***Composition du portefeuille titres***

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement :

(i) Le portefeuille titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

#### ***Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté***

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.  
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
  - o Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
  - o L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### ***Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres***

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

#### **3.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

#### **3.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %

Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

\* A partir du 01/01/2007, le matériel informatique est amorti sur une période de 4 ans. Les immobilisations correspondantes acquises avant cette date ont été amorties en 2007 sur la base de la VNC étalée sur la période résiduelle restante.

### **3.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

### **3.7 Provisions pour engagements de retraite**

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite comptabilisés à la date du 31 décembre 2009 s'élèvent à 5 153 KDT dont 643 KDT qui sont imputés sur l'exercice 2009.

### **3.8. Impôts sur les sociétés**

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite à 100% du bénéfice imposable.

#### 4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

##### 4.1. Actifs

###### Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2009 un montant de 43.916 KDT contre 97.046 KDT au 31 décembre 2008 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Caisse	13 696	16 059
Comptes ordinaires BCT	30 220	80 987
	<u>43 916</u>	<u>97 046</u>

###### Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2009 un montant de 368.317 KDT contre 153.360 KDT au 31 décembre 2008 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	279 196	67 664
Banques de dépôt	9 000	26 000
Banques non-résidentes	24 684	17 454
Organismes financiers spécialisés	54 946	41 859
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	491	383
	<u>368 317</u>	<u>153 360</u>

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	279 196				279 196
Banques de dépôt	9 000				9 000
Banques non résidentes	24 684				24 684
Organismes financiers	6 333	17 184	31 429	-	54 946
* <i>Entreprise liée : UBCI Leasing</i>	6 333	17 184	31 429	-	54 946
Créances rattachées	491				491
	<u>319 704</u>	<u>17 184</u>	<u>31 429</u>	<u>-</u>	<u>368 317</u>

**Note 3 - Créances sur la clientèle**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à 1.164.634 KDT contre 1.247.762 KDT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Portefeuille escompte	1	992 202	1 046 296
Comptes débiteurs de la clientèle	2	90 184	108 709
Crédits sur ressources spéciales	3	34 170	42 078
Autres crédits à la clientèle	4	127 309	135 743
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		5 202	5 999
<b>Total brut</b>		<b>1 249 067</b>	<b>1 338 825</b>
Provisions sur crédits à la clientèle	5	(84 433)	(91 063)
<b>Total net</b>		<b>1 164 634</b>	<b>1 247 762</b>

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille escompte	263 711	135 976	334 572	257 943	992 202
Compte débiteur de la clientèle	90 184				90 184
Crédits sur ressources spéciales	5 979	2 094	16 573	9 524	34 170
Autres crédits à la clientèle	117 763	279	5 757	3 510	127 309
Créances rattachées	5 202				5 202
	<b>482 839</b>	<b>138 349</b>	<b>356 902</b>	<b>270 977</b>	<b>1 249 067</b>

**(1) Portefeuille escompte**

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits moyen et long terme, etc.

**(2) Comptes débiteurs de la clientèle**

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes II, III, IV).

**(3) Crédits sur ressources spéciales**

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

**(4) Autres crédits à la clientèle**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à 127.309 KDT contre un solde de 135.743 KDT au 31 décembre 2008 et s'analyse comme suit :

		<b><u>31/12/2009</u></b>	<b><u>31/12/2008</u></b>
Total créances douteuses	(i)	122 845	137 183
Valeurs impayées		4 849	2 789
Arrangements, rééchelonnements et consolidations		9 601	11 565
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise	(ii)	3 812	1 604
Agios réservés classe 2, 3,4		(13 798)	(17 398)
		<b><u>127 309</u></b>	<b><u>135 743</u></b>

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

		<b><u>31/12/2009</u></b>	<b><u>31/12/2008</u></b>
Classe 2		723	2 602
Classe 3		2 647	1 766
Classe 4		105 677	115 417
		<b><u>109 047</u></b>	<b><u>119 785</u></b>

(ii) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majorés d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

**(5) Provisions sur crédits à la clientèle**

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

<b>Provisions au 31 décembre 2008</b>		<b>91 063</b>
Dotations		5 031
Reprises	(i)	<u>(11 661)</u>
<b>Provisions au 31 décembre 2009</b>		<b><u>84 433</u></b>

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Reprise sur créances recouvrées	4 183
Reprises sur créances radiées (*)	7 156
Reprise sur créances passées par pertes (*)	322
	<u>11 661</u>

(\*) Les reprises sont compensées par des pertes suite à l'annulation des créances correspondantes (cf. note 24)

#### *Note 4 - Portefeuille-titre commercial*

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2009 un montant de 10.141 KDT contre 9.130 KDT au 31 décembre 2008 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Titres de Placement à revenu variable	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	3 691	3 670
Bons de trésor cessibles BTC	5 030	3 631
Autres obligations	400	800
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	226	235
<b>Total brut</b>	<u>10 141</u>	<u>9 130</u>
Provision pour dépréciation	-	-
<b>Total Net</b>	<u>10 141</u>	<u>9 130</u>

#### *Note 5 - Portefeuille d'investissement*

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2009 à 104 429 KDT contre 98.633 KDT au 31 décembre 2008 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Titres de participation	2 669	2 103
Parts dans les entreprises liées (i)	28 195	27 207
Titres d'investissement	60 871	61 009
Titres en Portage	10 207	6 007
Créances rattachées aux titres d'investissement	3 581	3 583
<b>Total brut</b>	<u>105 523</u>	<u>99 909</u>
Provision pour dépréciations de titres	(1 094)	(1 276)
<b>Total Net</b>	<u>104 429</u>	<u>98 633</u>

- (i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

**Note 6 - Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées ont atteint 52.895 KDT au 31 décembre 2009 contre 52.949 KDT au 31 décembre 2008 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<b>Valeurs brutes en début de période</b>	<b>130 718</b>	<b>120 060</b>
Acquisitions	8 274	10 673
Cessions	(161)	(15)
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b>138 831</b>	<b>130 718</b>
Amortissements cumulés	(85 598)	(77 431)
Provisions pour dépréciation	(338)	(338)
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b>52 895</b>	<b>52 949</b>

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2009 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/08	Acqui/ Cession	Reclas sements	Val. Brute au 31/12/09	Amort au 31/12/08	Dotation 31.12.2009	Reprise Amort	Tot Amort au 31.12.09	V. Nette au 31/12/09
Fonds de Commerce	887		0	887	221	44	0	265	622
Terrain	11 497	588	215	12 300	0	0	0	0	12 300
Immobilisations d'exploitation	23 841	1 120	431	25 392	11 624	1 086	0	12 710	12 682
Immobilisations hors exploitation	785	0	0	785	194	38	0	232	553
Agencements et aménagements	25 762	1 814	1 226	28 802	14 548	2 090	0	16 638	12 164
Mobiliers et Matériels	37 841	1 265	1 407	40 513	29 549	2 850	- 43	32 356	8 157
Matériel de Transport	1 372	193	0	1 565	862	219	- 100	981	584
Immobilisations en cours	5 224	1 904	-3 878	3 250	0	0	0	0	3 250
Immobilisations Incorporelles	23 509	1 229	599	25 337	20 433	1 983	0	22 416	2 921
<b>Total</b>	<b>130 718</b>	<b>8 113</b>	<b>0</b>	<b>138 831</b>	<b>77 431</b>	<b>8 310</b>	<b>0</b>	<b>85 598</b>	<b>53 233</b>
Provisions pour dépréciation									-338
<b>Total Général</b>	<b>130 718</b>	<b>8 113</b>	<b>0</b>	<b>138 831</b>	<b>77 431</b>	<b>8 310</b>	<b>- 143</b>	<b>85 598</b>	<b>52 895</b>

**Note 7 - Autres actifs**

Le solde de cette rubrique a atteint 26.203 KDT au 31 décembre 2009 contre 32.823 KDT au 31 Décembre 2008 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Débiteurs divers	(i)	17 898	21 370
Comptes de régularisation	(ii)	6 068	9 166
Comptes de Stock		303	212
Siège, succursale et agences		-	221
Créances prises en charge par l'Etat		2 031	2 178
		<b>26 300</b>	<b>33 147</b>
Provision sur autres actifs		(97)	(324)
		<b>26 203</b>	<b>32 823</b>

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Prêts et avances au personnel		13 295	13 494
Dépôts et cautionnements constitués par la banque		283	182
Retenue à la source		39	25
Autres débiteurs divers		4 281	7 669
		<b>17 898</b>	<b>21 370</b>

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance		1 866	3 544
Produits à recevoir		2 022	1 480
Débets à régulariser et divers		2 180	4 109
Compensation reçue		-	33
		<b>6 068</b>	<b>9 166</b>

**4.2. Passifs****Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Le solde de ce poste a atteint 92.235 KDT au 31 décembre 2009 contre 103.907 KDT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

		<b><u>31/12/2009</u></b>	<b><u>31/12/2008</u></b>
Banques locales	(i)	20	19
Banques non-résidentes (*)	(ii)	89 829	103 267
Organismes financiers spécialisés	(iii)	2186	135
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires (*)		200	486
		<b><u>92 235</u></b>	<b><u>103 907</u></b>

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

		<b><u>31/12/2009</u></b>	<b><u>31/12/2008</u></b>
<u>Banques locales</u>			
Comptes ordinaires		20	19
		<b><u>20</u></b>	<b><u>19</u></b>

(ii) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

		<b><u>31/12/2009</u></b>	<b><u>31/12/2008</u></b>
<u>Banques non résidentes installées à l'étranger</u>			
Comptes ordinaires		7 128	1 717
Emprunts au jour le jour et à terme		57 701	81 550
Dépôts à terme (*)		25 000	20 000
		<b><u>89 829</u></b>	<b><u>103 267</u></b>

(\*) Le DAT souscrit par BNP Bahrein a été reclassé au niveau des dépôts et avoirs des établissements bancaires et diminué des dépôts et avoirs de la clientèle. Pour des besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres publiés au titre l'exercice 2008.

(iii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

		<b><u>31/12/2009</u></b>	<b><u>31/12/2008</u></b>
<u>Organismes financiers spécialisés</u>			
Comptes ordinaires		2 186	135
		<b><u>2 186</u></b>	<b><u>135</u></b>

**Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle**

Le solde de cette rubrique a atteint 1.398.269 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 1.298.708 KDT au 31 décembre 2008. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Comptes à vue	(i)	569 240	512 150
Comptes d'épargne	(ii)	378 216	330 744
CAT/BC et autres produits financiers (*)	(iii)	361 118	354 055
Autres sommes dues à la clientèle		25 041	26 992
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	59 000	68 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle (*)		5 654	6 767
		<b><u>1 398 269</u></b>	<b><u>1 298 708</u></b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	569 240				569 240
Comptes d'épargne	378 216				378 216
CAT/BC et autres produits financiers	175 371	157 330	28 417		361 118
Autres sommes dues à la clientèle	25 041				25 041
Certificats de dépôt et bons de trésor souscrits par la clientèle	59 000				59 000
Dettes rattachées	5 654				5 654
	<b><u>1 212 522</u></b>	<b><u>157 330</u></b>	<b><u>28 417</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>1 398 269</u></b>

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Compagnies d'assurances	12 603	8 952
Entreprises publiques	46 678	48 650
Autres clientèles commerciales	158 235	148 239
Comptes de non-résidents	154 640	139 529
Clients particuliers	197 084	166 780
	<b><u>569 240</u></b>	<b><u>512 150</u></b>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	321 119	282 124
Comptes d'épargne investissement		355	355
Comptes d'épargne logement		34 979	29 450
Autres	(b)	21 763	18 815
		<u>378 216</u>	<u>330 744</u>

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Bons de caisse		136 590	139 537
Dépôts à terme (*)		181 715	182 264
Placements en devises		42 813	32 254
		<u>361 118</u>	<u>354 055</u>

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Entreprises étatiques		19 000	26 500
Sociétés privées		40 000	41 500
		<u>59 000</u>	<u>68 000</u>

(\*) Le DAT souscrit par BNP Bahrein a été reclassé au niveau des dépôts et avoirs des établissements bancaires et diminué des dépôts et avoirs de la clientèle.

Pour des besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres publiés au titre l'exercice 2008.

**Note 10 - Emprunts et ressources spéciales**

Le solde de cette rubrique a atteint 34.939 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 44.070 KDT au 31 décembre 2008. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
<b>Ressources Etatiques</b>	<b>4 579</b>	<b>4 594</b>
FOPRODI	211	274
FONAPRA	4 283	4 235
FOSDA	85	85
<b>Mobilisation créances</b>	<b>449</b>	<b>449</b>
<b>Crédits partenariat</b>	<b>8 300</b>	<b>11 952</b>
Ligne PROPARCO	6 882	9 963
Lignes CFD	1 418	1 989
<b>Crédit BIRD</b>	<b>1 295</b>	<b>1 912</b>
<b>Autres fonds extérieurs</b>	<b>20 052</b>	<b>24 821</b>
Ligne Italienne	9 389	10 378
Ligne Suédoise	88	205
Ligne FODEP	19	61
Ligne Suisse	1 021	1 529
Ligne Espagnole	452	689
Ligne BEI	5 948	8 492
Ligne K F W	2 815	3 042
Encours FADES	320	425
<b>Dettes rattachées à des ressources spéciales</b>	<b>264</b>	<b>342</b>
<b>Total Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>34 939</b>	<b>44 070</b>

**Note 11 - Autres passifs**

Le solde de cette rubrique a atteint 57.654 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 69.409 KDT au 31 décembre 2008. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Provisions	(1)	12 818	11 718
Comptes de régularisation	(2)	16 605	15 285
Créditeurs divers		9 488	23 486
Comptes exigibles après encaissement	(3)	18 743	18 920
		<u>57 654</u>	<u>69 409</u>

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4 242	4 308
Provisions pour risques et charges	3 423	2 899
Provisions pour charges de retraites	5 153	4 511
	<b>12 818</b>	<b>11 718</b>

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Charges à payer	9 994	8 829
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 766	2 450
Crédits à régulariser et divers	4 845	4 006
	<b>16 605</b>	<b>15 285</b>

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Comptes exigibles après encaissement	145 083	113 012
Portefeuille encaissement	(126 340)	(94 092)
	<b>18 743</b>	<b>18 920</b>

#### **4.3. Capitaux propres**

##### ***Note 12 - Capitaux propres***

A la date du 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 50.000 KDT composé de 10.000.000 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2009 à 187.438 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2008</b>	<b>50 000</b>	<b>5 000</b>	<b>1 548</b>	<b>94 148</b>	<b>763</b>	<b>2</b>	<b>24 148</b>	<b>175 609</b>
Réserve facultative				13 035			- 13 035	0
Réserve à régime spécial			513				- 513	0
Distribution des bénéfices							-10 600	-10 600
Subvention d'investissement portée en résultat					-94			-94
Résultat au 31-12-2009							22 523	22 523
<b>Solde au 31-12-2009</b>	<b>50 000</b>	<b>5 000</b>	<b>2 061</b>	<b>107 183</b>	<b>669</b>	<b>2</b>	<b>22 523</b>	<b>187 438</b>

**4.4. Engagements hors Bilan****Note 13 - Cautions, avals et autres garanties données**

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2009 un montant de 356.341 KDT contre un solde de 287.518 KDT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<b>En faveur d'établissements bancaires et financiers</b>	<b>155 540</b>	<b>136 228</b>
Etablissements bancaires	154 659	135 479
Entreprises liées : UBCI Leasing	881	749
<b>En faveur de la clientèle</b>	<b>200 801</b>	<b>151 290</b>
Cautions fiscales	11 454	10 676
Cautions pour marchés	101 662	85 175
<i>En devises</i>	<i>19 006</i>	<i>24 545</i>
<i>En dinars</i>	<i>82 656</i>	<i>60 630</i>
Cautions douanières	24 899	22 462
Cautions diverses	57 449	25 265
<i>En devises</i>	<i>40 178</i>	<i>14 660</i>
<i>En dinars</i>	<i>17 271</i>	<i>10 605</i>
Obligations cautionnées	5 337	7 712
	<hr/> <b>356 341</b>	<hr/> <b>287 518</b>

**Note 14 - Crédits documentaires**

Le solde de cette rubrique a atteint 353.401 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 173.770 KDT au 31 décembre 2008. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	<u>199 007</u>	<u>25 295</u>
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	<u>154 394</u>	<u>148 475</u>
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>114 292</i>	<i>121 365</i>
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	<i>40 102</i>	<i>27 110</i>
	<hr/> <b>353 401</b>	<hr/> <b>173 770</b>

**Note 15 - Engagements de financement donnés**

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2009, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 352.250 KDT contre 262.412 KDT au 31 décembre 2008.

**Note 16 - Engagements sur titres**

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	416	-
	<u>435</u>	<u>19</u>

**Note 17 - Garanties reçues**

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	<u>113 899</u>	<u>93 172</u>
Garanties reçues des banques	<u>292 274</u>	<u>224 769</u>
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	<i>1 212</i>	<i>1 109</i>
<i>Garanties reçues des banques non-résidentes</i>	<i>291 062</i>	<i>223 660</i>
Nantissement titres	<u>31 920</u>	<u>36 122</u>
Garanties reçues de la clientèle	<u>401 559</u>	<u>449 898</u>
	<u>839 652</u>	<u>803 961</u>

**Note 18 – Opérations en devises**

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :  
Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2009 comme suit :

Achat au comptant	13 292 KDT
Vente au comptant	8 875 KDT

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2009 comme suit :

Achat à terme	59 309 KDT
Vente à terme	26 398 KDT

#### **4.5. Etat de résultat**

##### ***Note 19 - Intérêts et revenus assimilés***

Le solde de cette rubrique s'élève à 87.718 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 99.653 KDT au 31 décembre 2008. Ce poste s'analyse comme suit :

		<b><u>31/12/2009</u></b>	<b><u>31/12/2008</u></b>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	6 437	5 390
Produits sur opérations de crédit	(ii)	74 406	86 425
Revenus assimilés	(iii)	6 875	7 838
		<b><u>87 718</u></b>	<b><u>99 653</u></b>

##### ***(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire***

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2009</u></b>	<b><u>31/12/2008</u></b>
Marché Monétaire au jour le jour	5 204	722
Marché Monétaire à terme	-	19
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	94	329
Marché Monétaire en devises	914	3 843
Autres	225	477
	<b><u>6 437</u></b>	<b><u>5 390</u></b>

##### ***(ii) Produits sur opérations de crédit***

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<b><u>31/12/2009</u></b>	<b><u>31/12/2008</u></b>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	61 617	71 961

Comptes courants débiteurs	9 552	11 022
Crédits sur ressources extérieures	2 248	2 717
Créances douteuses ou litigieuses	989	725
	<b>74 406</b>	<b>86 425</b>

**(iii) Revenus assimilés**

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 288	2 814
Commissions de découverts	1 364	1 531
Commissions sur billets de trésorerie	71	79
Report-Déport	2 076	3 015
Autres Intérêts assimilés	76	399
	<b>6 875</b>	<b>7 838</b>

**Note 20 - Commissions**

Le solde de cette rubrique s'élève à 28.349 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 25.798 KDT au 31 décembre 2008. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	22 427	21 160
Commissions de tenues de comptes	1 919	2 044
Commission sur opération de change manuel	307	326
Autres commissions	3 696	2 268
	<b>28 349</b>	<b>25 798</b>

**Note 21 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières**

Le solde de cette rubrique s'élève à 6.973 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 7.654 KDT au 31 décembre 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor à court terme	172	123
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	229	307
Gains/Pertes sur opération BTA-BTC	129	58
Bénéfice de change	6 983	7 571
Perte de change	(580)	(478)
Intérêts /emprunt obligataire en portefeuille commercial	40	73
	<b>6 973</b>	<b>7 654</b>

**Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement**

Ce poste totalise au 31 décembre 2009 un montant de 6.635 KDT contre 7.587 KDT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 249	4 260
Dividendes sur portefeuille de participation	1 353	1 895
Plus value sur cession titres de participation	409	932
Intérêts sur titres en portages	624	500
	<u>6 635</u>	<u>7 587</u>

**Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées**

Le solde de cette rubrique s'élève à 35.087 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 46.010 KDT au 31 décembre 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire		1 188	3 248
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1)	31 479	37 414
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs		1 678	3 314
Charges assimilées		742	2 034
		<u>35 087</u>	<u>46 010</u>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dépôts à vue	3 157	5 489
Comptes à terme bons de caisse et autres produits financiers	17 135	17 482
Comptes d'épargne	8 086	10 978
Certificats de dépôts	3 101	3 465
	<u>31 479</u>	<u>37 414</u>

**Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.932 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 2.491 KDT au 31 décembre 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dotations aux provisions	6 221	6 386
Reprises de provisions	(11 977)	(11 125)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision	322	173
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision	382	190
Créances radiées	7 156	6 883
Récupération sur créances radiées	(172)	(16)
	<u>1 932</u>	<u>2 491</u>

**Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève à 44 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de (41) KDT au 31 décembre 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Etalement Prime et décote /Titres d'investissement	(138)	(139)
Dotations aux provisions	(138)	(63)
Reprises de provisions	320	161
	<u>44</u>	<u>(41)</u>

**Note 26 - Charges générales d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève à 17.950 KDT au 31 décembre 2009 contre un solde de 17.968 KDT au 31 décembre 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Impôts et taxes	401	755
Travaux, fournitures et services extérieurs	8 008	7 233
Transport et déplacement	372	51
Frais divers de gestion	8 150	8 559
Autres charges d'exploitation	1 019	1 370
	<u>17 950</u>	<u>17 968</u>

**Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires**

Le solde de cette rubrique enregistre s'élève à 62 KDT au 31 décembre 2009 contre 23 KDT au 31 décembre 2008. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Plus value de cession d'immobilisations	72	23
Moins value de cession d'immobilisations	(10)	-
	<u>62</u>	<u>23</u>

**Note 28 – Impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2009 totalise 6.280 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	35 161
Réintégrations	7 425
Déductions (dont provisions)	(16 227)
Réinvestissements exonérés	(8 416)
Résultat fiscal	17 943
Taux d'impôt	35%
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<u>6 280</u>

**Note 29 - Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	22 523	24 148
Nombre d'actions ordinaires	10 000 000	10 000 000
Résultat de base par action (en DT)	2,252	2,415

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

#### **4.6. Etat de flux de trésorerie**

##### ***Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités***

Au 31 décembre 2009, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 266.947 KDT et se détaillent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Caisse	13 696	16 059
Banque Centrale (comptes ordinaires)	30 220	80 987
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	11 858	5 335
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	279 196	67 664
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	9 000	26 000
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	12 826	8 442
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	-	3 678
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(20)	(20)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(7 128)	(1 717)
Banques non résidentes installées à l'étranger (DAT) (*)	(25 000)	(20 000)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(57 701)	(81 550)
	<u>266 947</u>	<u>104 878</u>

(\*) Le DAT souscrit par BNP Bahrein a été reclassé au niveau des dépôts et avoirs des établissements bancaires et diminué des dépôts et avoirs de la clientèle.

Pour des besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres publiés au titre l'exercice 2008.

**Note 31 - Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle.**

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2009, se détaille comme suit :

	Durée < 3 mois	3 mois < D < 1 AN	1 An < D < 5 ANS	D > 5 ANS	TOTAL
<b><u>ACTIFS</u></b>					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	43 916				43 916
Créances sur les établissements bancaires et financiers	319 704	17 184	31 429		368 317
Créances sur la clientèle	398 406	138 349	356 902	270 977	1 164 634
Portefeuille-titres commercial	1 967	4 644	2 339	1 191	10 141
Portefeuille-titres d'investissement	3 582		29 895	70 952	104 429
Valeurs Immobilisées	3 858	680	10 034	38 323	52 895
Autres actifs	14 347	1 075	4 680	6 101	26 203
<b>Total Actifs</b>	<b>785 780</b>	<b>161 932</b>	<b>435 279</b>	<b>387 544</b>	<b>1 770 535</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	77 418	14 817			92 235
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 212 522	157 330	28 417		1 398 269
Emprunts et Ressources Spéciales	4 349	7 115	19 671	3 804	34 939
Autres Passifs	57 654				57 654
Capitaux Propres	12 500			174 938	187 438
<b>Total Passif</b>	<b>1 364 443</b>	<b>179 262</b>	<b>48 088</b>	<b>178 742</b>	<b>1 770 535</b>
<b>Position Nette</b>	<b>-578 663</b>	<b>-17 330</b>	<b>387 191</b>	<b>208 802</b>	<b>0</b>

**Note 32 – Transactions avec les parties liées**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009 se présentent comme suit :

**Opérations avec les sociétés du groupe BNP Paribas**

- La banque a eu recours au cours de l'exercice 2009 aux sociétés du groupe BNP Paribas (qui détient 50% du capital de l'UBCI) pour un montant de 1 324 KDT et ce, pour la fourniture de prestations d'assistance, de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques.

## **Opérations avec UBCI Leasing**

### **1. *Financement de l'activité d'UBCI Leasing***

- Un restant dû des deux crédits à moyen terme sur la ligne PROPARCO au 31 décembre 2009 de 1 541 KDT avec une marge de 3,25%.
- Octroi d'un crédit de trésorerie (EDEC) dont l'encours au 31 décembre 2009 s'élève à 833 KDT.
- Un restant dû de 52 571 KTND d'un crédit à moyen terme au 31 décembre 2009.

### **2. *Autres opérations***

- Convention d'appel en garantie en vertu de laquelle l'UBCI garantit à UBCI Leasing en cas de perte sur un dossier de crédit bail réalisé par l'UBCI Leasing avec un client de l'UBCI, une indemnisation à hauteur de sa participation au risque soit 50% sur le capital restant dû après le dernier loyer payé par le locataire. L'intervention de la banque est rémunérée par une commission de risque trimestrielle calculée sur la base de 1% de l'encours garanti de chaque contrat. Par ailleurs, en rémunération des dossiers initiés et montés par le réseau des groupes d'exploitation, et conformément à la même convention, l'UBCI perçoit une commission d'apport calculée sur la base de 0,5% de l'encours garanti.

Au titre de l'exercice 2009, les produits perçus et les charges supportées par la banque au titre de ces opérations se présentent comme suit :

- Commission de risque : 173 KDT
  - Commission d'apport : 252 KDT
  - Part de risque supportée par la banque : 58 KDT
- Convention d'assistance technique conclue avec UBCI Leasing en date du 25/03/04. Selon cette convention, UBCI Leasing confie à l'UBCI, la mission de gestion comptable, administrative, informatique et l'appui d'analyse du risque de crédit. Le montant facturé par la banque en 2009 au titre de cette prestation est de 226 KDT.

## **Opérations avec les autres entités**

- La banque est dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions et SALAMBO SICAV. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions de dépôt pour un total de 898 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2009 s'élève à 23 KDT détaillé comme suit:

UTP SICAF	16
GIS	5
Union Immobilière	2
<b>Total</b>	<b>23</b>

### **Opérations avec Union immobilière**

La banque loue auprès de la société Union immobilière (dans laquelle elle détient 60%) des locaux pour certaines de ses agences. Le montant total de la charge locative s'élève au titre de l'exercice 2009 à 203 KDT.

### **Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le comité de rémunération du 05 Mai 2008, issu du conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel fixe, d'une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et de l'attribution d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2009 s'élève à 684 KDT.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP. Suivant ce contrat, le Directeur Général adjoint bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2009 s'élève à 505 KDT.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale au cours de l'exercice 2009 s'élève à 381 KDT.

***RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2009***

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- L'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 187.438 KDT y compris un bénéfice de 22.523 KDT ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

***I. Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***II. Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***III. Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***IV. Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM.

De ce fait, les dispositions relatives à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément au décret sus visé et à l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006 portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières ainsi que du cahier des charges y relatif ne sont pas totalement respectées par la banque.

*Tunis, le 2 juin 2010*

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Ahmed BELAIFA**

***RAPPORT SPECIAL***

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice**

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Des prestations régulières de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques dans le cadre de conventions conclues avec le groupe BNP Paribas pour un montant total pour l'exercice 2009 de 1 324 KDT.
- La société UBCI Leasing (dont le capital est détenu à hauteur de 75,4% par l'UBCI) a confié à l'UBCI, en vertu d'une convention conclue en date du 25/05/2004, la mission de gestion comptable, administrative, informatique et l'appui d'analyse du risque de crédit. Le montant facturé par la banque en 2009 au titre de cette prestation est de 226 KDT.

- La société UBCI Leasing a conclu avec l'UBCI une convention d'appel en garantie en vertu de laquelle l'UBCI garantit à UBCI Leasing en cas de perte sur un dossier de crédit bail réalisé par l'UBCI Leasing avec un client de l'UBCI, une indemnisation à hauteur de sa participation au risque soit 50% sur le capital restant dû après le dernier loyer payé par le locataire.

L'intervention de la banque est rémunérée par une commission de risque trimestrielle calculée sur la base de 1% de l'encours garanti de chaque contrat. Par ailleurs, en rémunération des dossiers initiés et montés par le réseau des groupes d'exploitation, et conformément à la même convention, l'UBCI perçoit une commission d'apport calculée sur la base de 0,5% de l'encours garanti.

Au titre de l'exercice 2009, les produits perçus et les charges supportées par la banque au titre de ces opérations se présentent comme suit :

- Commission de risque : 173 KDT
- Commission d'apport : 252 KDT
- Part de risque supportée par la banque 58 KDT

- La banque loue auprès de la société Union immobilière (détenue à hauteur de 60%) des locaux pour certaines de ses agences. Le montant total de la charge locative s'élève au titre de l'exercice 2009 à 203 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2009 s'élève à 23 KDT.

### C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le comité de rémunération du 5 Mai 2008 issu du conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel fixe, d'une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et de l'attribution d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée à 684 KDT au titre de l'exercice 2009 dont 139 KDT figurent parmi les passifs à la clôture de l'exercice.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP. Suivant ce contrat, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée à 505 KDT pour l'exercice 2009.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2009 à 381 KDT et sont inscrits parmi les passifs au 31 décembre 2009.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

*Tunis, le 2 juin 2010*

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Ahmed BELAIFA**